

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
en charge des relations internationales sur le climat

Direction interdépartementale des Routes

Marseille, le 17 MARS 2017

Secrétariat Général

Le Secrétaire Général

à

Madame la Présidente de l'ASCEE 05

**VIRéf.** : Votre demande d'autorisation du 07/03/2017

**Affaire suivie par** : Annie Gravier

Sg.Dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 86 94 68 00 – Fax : 04 91 28 42 21

**OBJET** : Autorisation d'absence ASCEE 05 Assemblée Générale du 25/04/2017

Conformément aux textes en vigueur et sous réserve des nécessités de service, les adhérents de l'ASCEE 05 en poste à Gap au district des Alpes du Sud sont autorisés à participer aux Assemblées Générales extra-ordinaire et ordinaire qui se tiendront l'après-midi du mardi 25 avril 2017 à la salle PATAC à GAP à partir de 14h00.

Je vous rappelle, par ailleurs, que tout agent en autorisation d'absence ne peut bénéficier d'un ordre de mission et par conséquent d'une autorisation de conduire un véhicule de l'administration.

Le Secrétaire Général



Jérôme Roques

Copie :

M. le secrétaire général

M. le chef du DADS

Mme la responsable du bureau administratif

M. le responsable du PC de Gap

M. le responsable du CEI de Saint Bonnet

M. le responsable du CEI d'Embrun

M. le responsable du CEI de l'Argentière